

## UN NOUVEL ÉLAN POUR VILLEBON

### Histoires d'eaux

**PRAIRIE : COMMENT LE PROJET DU MAIRE A PRIS L'EAU**

À plusieurs reprises, nous avons communiqué sur l'épineux dossier dit de « la Prairie ». Pour rappel ce projet concernait l'extension de 2 à 25 hectares du stockage de déchets inertes entre l'Yvette et la Boële sur la zone communément appelée la Prairie. Plus précisément il s'agissait d'apporter à cet endroit des terres extraites de chantiers environnants, sans que ces derniers n'aient d'ailleurs été clairement identifiés puisque les terres du grand Paris ont été évoquées, puis celles du plateau de Saclay, et cela afin de remblayer le terrain actuel sur une hauteur moyenne de 10 mètres pour créer un parc sur la colline fabriquée.

Ainsi, cette ancienne zone humide dont la vocation naturelle semble d'aider à lutter contre les inondations, que l'on a connu importantes dans la région, devait se voir largement rehaussée. Or, comme l'eau a du mal à grimper les pentes, il était facile de parier qu'en cas de crue l'eau excédentaire se serait déversée chez les riverains de l'Yvette.

Rapidement les associations de défense de l'environnement de Villebon, des villes voisines et du département s'étaient inquiétées de ce projet. Elles ont par la suite été rejointes par des élus tels que nous ou les maires de nos villes voisines (Longjumeau, Champlan, Palaiseau ou Saulx) qui se sont opposés au projet lors de l'enquête d'utilité publique. C'est ainsi qu'à la rentrée ce projet porté par la société privée ECT ne se trouvait plus soutenu que par le maire de Villebon et le Siahvy, attendant la décision finale du préfet de l'Essonne. Ce dernier devait donner son accord définitif sur le projet après avoir déjà reporté sa décision à deux reprises.

Contre toute attente, et sûrement face à la pression exercée par les différents acteurs, la société ECT a préféré retirer son projet

avant qu'une décision de la préfecture n'intervienne, le 9 octobre étant la date limite pour que cette dernière prenne une décision.

Nous pensons que cette décision était la plus sage et sommes satisfaits par la tournure des événements. Cependant, nous rejoignons le maire sur le fait qu'il faut réfléchir au devenir de cette zone abandonnée, qui a déjà fait l'objet de projets non moins abandonnés - par exemple une station d'épuration. Il est temps de penser à un vaste espace naturel, utile aux Villebonnais et aux habitants des communes environnantes. Ce projet ne devra pas compromettre la lutte nécessaire contre les inondations et se faire en réelle concertation avec nos voisins, ainsi qu'à l'écoute des associations environnementales.

**ASSAINISSEMENT : UN MONOPOLE PAS TRES SAIN POUR NOS FINANCES**

Le conseil de septembre aura vu le dénouement sans aucun suspense de la procédure de renouvellement de la délégation de service public (DSP) sur l'assainissement. Le marché a été attribué à Suez, seul et unique candidat, qui truste les DSP eau potable et assainissement de la ville depuis « tout le temps ».

Cette situation était prévisible depuis l'ouverture de la procédure de mise en concurrence de ce marché. Suez dispose d'un quasi-monopole sur les villes environnantes et sur le SIAHVI. La principale entorse à ce monopole en matière d'assainissement, se trouve à Palaiseau qui réalise ce service sous le régime de la régie publique.

À Villebon-sur-Yvette, ce ne serait pas possible car, dixit M. le Maire, les compétences n'existent pas en interne. L'explication est faible car une partie des travaux sont du même type que les autres travaux exécutés par le centre technique municipal (CTM) ou mis en sous-traitance sous sa surveillance. Certaines tâches exigent certes des spécia-

listes pointus qu'il serait envisageable de mutualiser à l'échelon intercommunal.

À noter par ailleurs que le pilotage des investissements sur le réseau assainissement reste du domaine du CTM avec de ce fait des responsabilités entre la mairie et le délégataire à répartir finement.

Proposer une solution alternative relève du simple bon sens dans cette situation de monopole que nous vivons. Situation qui permet au fournisseur Suez de négocier avec la mairie en position de force. Il obtient un contrat sur 8 ans en dérogation du droit commun qui limite à 5 ans sauf exception dûment justifiée. Il facture des investissements au titre de l'auto-surveillance sans fournir aucune justification du besoin. Enfin, il inclut des frais de sous-traitance au titre de la facturation des clients alors que celle-ci est intégralement réalisée par le délégataire eau potable qui reverse ensuite simplement au délégataire assainissement les montants perçus.

Ces différents points sont suffisamment sérieux pour poser la question de la légalité du contrat. Aucune réponse n'a été obtenue en conseil, en dépit de la présence du spécialiste missionné par la mairie pour l'assister dans la préparation de ce contrat.

Inévitablement, cette situation engendre des sur-coûts avec des factures d'eau élevées, un coût du service assainissement de 0,76 €/m<sup>3</sup>, soit 0,26 €/m<sup>3</sup> de plus qu'à Palaiseau. Lors des pluies orageuses de juin, certains habitants ont vu les réseaux déborder et les services de Suez d'un côté, et la direction de la ville de l'autre se renvoyer la balle.

16 Octobre 2018

Plus d'informations sur <http://nouvelelanpourvillebon.fr>  
Ophélie Guin, Régis Vaillant, Sandra Chartol et Antoine Ser pour la liste « Un Nouvel Elan pour Villebon »

**Ophélie Guin, Régis Vaillant, Sandra Chartol et Antoine Ser pour la liste « Un Nouvel Élan pour Villebon »**  
<http://nouvelelanpourvillebon.fr/>